



République et Canton de Genève
Département de l'intérieur, de l'agriculture
et de l'environnement

Service de surveillance des communes

PR 278

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Monsieur le Maire
de la ville de Genève
Palais Eynard
Case Postale 3983
1211 Genève

Ville de Genève Secrétariat général
Reçu le: 13 MAI 2004
Séance CA du:
Décision:
A traiter par: SCM
Copies: M. De Dardel Ruffieux Hermann Hariaux Lévier Gfelller dossier

N/réf. : MMD/cgs/223/04

Genève, le 11 mai 2004

Concerne : Crédit de 920 000 F destiné à l'étude des mesures d'aménagement urbain liées à la sécurisation et à la valorisation de la route de Malagnou et de ses abords dans le cadre de l'assainissement selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit

Monsieur le Maire,


Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 7 avril 2004, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie au :

- Surveillance des communes, section financière

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Sauf remarque du service susmentionné, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 66, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.


Myriam Matthey-Doret
Directrice

Copie pour information :

- Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement
- Office des transports et de la circulation
- Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non-ionisants

Date réelle d'affichage : 19 avril 2004
Date légale d'affichage : 19 avril 2004
Fin délai référendaire le : 1er juin 2004